



Cagnotte le 09 avril 2021

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Madame la Préfète des Landes  
24 rue Victor Hugo  
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : Pollution du lac marin d'Hossegor – absence de mise en pratique du protocole TIAC dans le département des Landes**

Madame la Préfète,

**Nous revenons vers vous puisque nous n'avons toujours pas obtenu de réponse au courrier par lequel nous attirions votre attention sur la pollution du lac marin d'Hossegor. Compte tenu de l'importance de ce dossier, je souhaite que celui-ci fasse l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la réunion du CODERST 40.**

Suite aux cumuls pluviométriques historiques enregistrés dans le sud des Landes, en novembre et décembre 2020, puis janvier et février 2021, les déversoirs de délestage des stations de traitement des eaux usées (STEU) de Saint-Vincent de Tyrosse, Bénesse-Maremne, et Labenne, ont déversé des milliers de mètres cubes d'effluents non épurés, dans le réseau hydrographique récepteur, à savoir ruisseaux : Lamothe, Maubec, Arribes, Guilhem, Bourret et Boudigau. Ces volumes de délestage non traités ont transité par le port de Capbreton, et se sont mélangés dans le canal d'Hossegor avec les eaux de l'océan (marnages) qui alimentent le lac marin d'Hossegor, classé zone de production ostréicole (IFREMER N° 40-01). Cette situation a perduré pendant plusieurs jours, ce qui a provoqué la contamination et la colonisation des norovirus (NOV) dans l'eau du lac.

La note de service DGAL/SDSSA/N2013-8187 du 20/11/2013 relative à la contamination des zones de production de coquillages par la famille NOV (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-N2013-8187>) a pour but d'anticiper une situation à risque sanitaire majeure et prévisible en période de vigilance ARS-NOV. Les déversoirs de délestage sont équipés d'un dispositif débitmétrique, étalonné et vérifié (obligation ICPE). Ce dispositif permet de connaître le volume rejeté et la durée du rejet. Ces informations sont transmises à la DDTM, service police de l'eau (suivi et contrôle des STEU).

### Questions :

- Pourquoi la note de service, mentionnée ci-dessus, n'est-elle toujours pas en application dans le département des Landes ? Rappels faits par la SEPANSO en 2014, 2015, 2019, et enfin en 2021 par la présente suite à la dernière pollution par NOV (votre arrêté en date du 02/03/2021) alors que la note de service préconise son application immédiate (20/11/2013 – « date de mise en application : immédiate »)
- Faut-il attendre que les gens soient malades pour déclencher le protocole TIAC ?

En espérant cette fois-ci obtenir les réponses à notre questionnement, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

**Copie**

- **aux communes concernées**
- **SYDEC**
- **EMMA**
- **ARS**



Cagnotte le 05 août 2019

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Monsieur le Préfet des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : Pollution du lac marin d'Hossegor (risques sanitaires prévisibles)**

**Monsieur le préfet,**

Nous avons l'honneur d'attirer solennellement une nouvelle fois votre attention sur l'historique de la pollution du lac marin d'Hossegor. Le dernier épisode de pollution reconnue date des 26, 27 et 28 juillet 2019.

### **Chronologie :**

- Jeudi 25 juillet la météo régionale prédit une perturbation sud-ouest sur trois jours avec risques d'abats d'eau importants.
- Conséquence : ouverture des déverses des bassins tampons de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Péchin et Tourneur du réseau d'assainissement de Saint-Vincent de Tyrosse (SVT) vers le bassin récepteur du ruisseau Maubecq.
- Vendredi 26 juillet : pluviométrie SVT : 26 mm ; débit déversoir Péchin : 292 m<sup>3</sup> ; débit déversoir Tourneur : 110 m<sup>3</sup>. Cumul journalier : 402 m<sup>3</sup>
- Samedi 27 juillet : pluviométrie SVT : 24,6 mm ; débit déversoir Péchin : 468 m<sup>3</sup> ; débit déversoir Tourneur : 349 m<sup>3</sup>. Cumul journalier : 817 m<sup>3</sup>
- Total cumul du 26 et 27 juillet : 1219 m<sup>3</sup>
- Le bassin hydrographique (Maubecq => Lamothe => Bourret => port de Capbreton) est impacté par une pollution bactériologique

### Données fournies par le Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud :

25/07/2019 Bourret 750 UFC/100 ml pluviométrie constatée cumul de 1 mm

26/07/2019 Bourret 46 110 UFC/100 ml pluviométrie constatée cumul de 26 à 24 mm dont un épisode de 17 à 15 mm en 1h

27/07/2019 Bourret 38 730 UFC/100 ml pluviométrie constatée cumul de 24 mm dont un épisode de 6,5 mm en 1h

28/07/2019 Bourret 21 870 UFC/100 ml pluviométrie constatée cumul de 2 mm  
29/07/2019 Bourret 1 340 UFC/100 ml pluviométrie constatée cumul de 0 mm

.../...

- Vendredi 26 juillet : dans le cadre des suivis eaux de baignades, les prélèvements des eaux de baignade des plages du lac d'Hossegor démontrent et confirment une pollution bactériologique (Labo LPL 40 – 3 pièces jointes). Par arrêté municipal, les plages et les activités du lac sont suspendues pendant trois jours.

### **Commentaires SEPANSO :**

Les échantillons prélevés par LPL et le Syndicat de rivières confirment l'impact de ce type de pollution bactériologique à l'instant t, mais ne fournit pas d'indication sur les pics de pollution et sur les impacts dans le temps de ceux-ci.

Rappel Norovirus (Nov) : les eaux de déversement des STEU contiennent des bactéries, mais également des virus bénins et malins de la famille des norovirus qui ne peuvent être déterminés et quantifiés par une simple analyse E-coli et entérocoques classique. Ces Nov ont une durée de vie d'une vingtaine de jours, voire davantage. Ce n'est pas un simple dispositif d'épuration par filtres et une rampe à ultra-violets qui peuvent les neutraliser (voir fiche Agence Française de Sécurité Alimentaire des Aliments – voir pièce jointe).

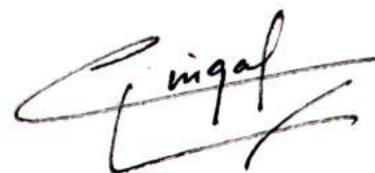
Dans cette situation d'apports plus ou moins continus d'entérocoques et Nov, on admet que les huîtres, qui ont un fort pouvoir de concentration, ont stocké ces organismes. Par mesure de prévention évidente celles-ci doivent être mises en quarantaine sanitaire ; elles ne pourront être consommées qu'après analyse de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)

### **Conclusions et questions SEPANSO :**

Nous savons - et l'administration aussi - qu'avec un cumul pluviométrique au delà de 20 mm le risque de déverses est inévitable à Saint-Vincent de Tyrosse dans le contexte actuel du réseau d'assainissement (il manque sur le bassin versant Maubecq une capacité tampon d'orage : étude 2002 Sud-Ouest du 06/12/2010 : « *Une histoire d'eau à St Vincent de Tyrosse* »).

Dans ces conditions, pourquoi la DDCSPP 40, la ARS 40 et IFREMER Arcachon n'ont-elles pas été alerté par la DDTM 40 ? Est-ce qu'il y a eu un dysfonctionnement de la chaîne d'information ?  
Pourquoi la note de service DGAL-SDSS AN 20128843 du 28/12/2012 n'a-t-elle pas été mise en application dans les Landes ? Cette note de service a pour but de mettre en place pour chaque secteur ostréicole à risque sanitaire, un protocole TIAC (Toxico-Infection Alimentaire Collective), que la SEPANSO déjà rappelé en 2015. Ce protocole vise à faire remonter l'information relative aux risques de pollution prévisible ; il a également pour but essentiel d'éviter à des consommateurs d'huîtres d'être intoxiqués par les Nov.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes

Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@orange.fr](mailto:georges.cingal@orange.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>

**Copie à :**

- DDCSPP ([ddcspp-svssa@landes.gouv.fr](mailto:ddcspp-svssa@landes.gouv.fr))
- IFREMER ([gilles.trut@ifremer.fr](mailto:gilles.trut@ifremer.fr))
- Syndicat mixte de rivières côte sud ([mcosta@rivierescotesud.fr](mailto:mcosta@rivierescotesud.fr))
-